



16ème législature

Question N° : 11799	De M. Guy Bricout (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique >gendarmerie	Tête d'analyse >Manque de médecins du service de santé des armées	Analyse > Manque de médecins du service de santé des armées.
Question publiée au JO le : 03/10/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guy Bricout appelle l'attention de M. le ministre des armées sur le manque de médecins du service de santé des armées au profit de la réserve de gendarmerie. Les réservistes de la gendarmeries, issus de toutes catégories sociales, contribuent à la sécurité des Françaises et des Français. A l'aune des jeux Olympiques d'une part et des différents enjeux de sécurité d'autre part, un emploi efficace de cette force est vital. En effet, alors que les réservistes de la gendarmerie sont employés afin de lutter contre la délinquance, le terrorisme et l'immigration irrégulière, l'absence du manque de médecins du service de santé des armées, seuls habilités à effectuer les visites médicales d'aptitude, entrave leur bonne projection opérationnelle. De l'ordre de 10 à 30 %, l'inaptitude de fait, entraîne l'impossibilité d'employer de nombreux réservistes de gendarmerie pendant plusieurs mois. Cette situation contrevient aux besoins en matière de sécurité de la France. Les citoyens attendent des forces de l'ordre qu'elles assurent leur sécurité. Cependant, il s'agit de donner les moyens de travailler dans un environnement cohérent et dont le nombre des effectifs est un des premiers facteurs d'une mobilisation sans faille. Aussi, dans un contexte généralisé de hausse des violences associé à l'accueil de grands événements sportifs, il est essentiel d'assurer aux brigades de gendarmerie les renforts nécessaires que constituent les réservistes de gendarmerie. Par conséquent, il souhaite savoir s'il entend remédier aux manques de médecins du service de santé des armées dans le cadre de l'examen médical des futurs réservistes de gendarmerie en permettant de mobiliser les médecins civils.